

## FICHE MANDAT

# Association pour l'emploi des cadres (APEC)

### INSTANCE CONCERNÉE

Conseil d'administration (CA) et Bureau de l'APEC.

### DIRECTION DU MEDEF RÉFÉRENTE

La Direction des relations sociales et politiques d'emploi assure la bonne coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

Contact : Pierre-Matthieu Jourdan, Direction des relations sociales et politiques d'emploi - [pmjourdan@medef.fr](mailto:pmjourdan@medef.fr).

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- ANI du 12 juillet 2011 relatif à l'Association pour l'emploi des cadres.
- ANI du 28 février 2020 portant diverses orientations pour les cadres.
- Mandat de service public 2017-2021 du 1er décembre 2016.
- Mandat de service public 2022-2026 conclu en juillet 2021.
- Statuts et règlement intérieur de l'APEC actualisés en 2023.

### MISSION GÉNÉRALE

L'association pour l'emploi des cadres met en œuvre des missions de service public au service :

- des cadres (qu'ils soient en activité ou demandeurs d'emploi) pour lesquels elle contribue à sécuriser les parcours professionnels, avec un focus particulier sur les demandeurs d'emploi cadres seniors ;
- des jeunes ayant suivi un premier cycle de l'enseignement supérieur auxquels elle apporte un appui afin de les aider à anticiper leur insertion professionnelle, avec une attention particulière portée sur les jeunes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- des entreprises qu'elle informe et conseille afin de créer les conditions d'un meilleur rapprochement entre offre et demande, particulièrement pour les TPE-PME ;
- de l'ensemble des publics et acteurs pour lesquels elle diffuse une information de qualité sur le marché du travail des cadres.

### ENJEUX DE LA FUTURE MANDATURE

Les deux prochaines années seront marquées par des enjeux forts :

- consolidation de l'organisation des services de l'APEC dans le cadre des orientations fixées par le mandat de service public 2022-2026 ;
- sécurisation de la place de l'APEC dans l'écosystème « France Travail » dont la mise en œuvre opérationnelle devrait débuter au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- amélioration des services numériques proposés par l'APEC ;
- consolidation de l'offre de services aux entreprises, notamment au profit des TPE-PME, et pour les publics les plus éloignés de l'emploi (notamment les cadres seniors et les jeunes issus des QPV).

## COMPOSITION GLOBALE

Le CA est composé de 20 membres.

Au titre des organisations patronales : **7 MEDEF** ; 2 CPME ; 1 U2P.

Au titre des organisations de salariés : 10 membres répartis à raison de 2 pour chaque organisation syndicale de salariés.

**La présidence alterne à chaque renouvellement. La parité femmes-hommes doit être assurée par collègue.**

Le Bureau est composé de 10 membres, désignés parmi les membres du CA.

Au titre des organisations patronales :

- **3 MEDEF** ;
- 1 CPME ;
- 1 U2P.

Au titre des organisations de salariés : 5 membres (1 par organisation représentative au niveau national et interprofessionnel).

## DUREE DU MANDAT

2 ans.

## FREQUENCE DES REUNIONS

- Conseil d'administration : au moins 1 fois par trimestre.
- Bureau : 1 fois par mois.